

AGREMENT DES GARDES PARTICULIERS

Rappel des textes :

- Code de procédure pénale, notamment ses articles 29,29-1, R 15-33-24 à R 15-33-29-2
- Code de l'environnement, notamment ses articles L 428-21, L 437-13, R 322-15-1, R 428-25 et R 437-3-1
- Code forestier, notamment ses articles L 231-1 et R 224-1
- Code de la voirie routière, notamment son article L 116-2
- Décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le code de procédure pénale et modifiant le code de l'environnement et le code forestier (JO du 1.09.2006)
- Arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément (JO du 1.09.2006)

Pièces à fournir :

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'APTITUDE TECHNIQUE

- pour une première demande
 - une demande de reconnaissance de l'aptitude technique (à fournir par le garde préalablement à toute demande d'agrément) – **Annexe n° 1** -
 - une fiche de formation concernant le contenu de la formation (à savoir une fiche par module sachant que le module 1 est obligatoire) – **Annexe n° 2** -
 - les certificats de suivi de la formation obtenus par l'intéressé auprès des organismes de formation
- en cas de renouvellement :
 - copie des agréments délivrés antérieurement

DEMANDE D'AGREMENT

Ne peuvent être agréés comme gardes particuliers :

- les personnes dont le comportement est incompatible avec l'exercice de ces fonctions, en particulier si elles ne remplissent pas les conditions de moralité et d'honorabilité requises, au vu notamment des mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire ou dans les traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude technique, fixées par décret en Conseil d'Etat, qui sont exigées pour l'exercice de leurs fonctions
- les agents mentionnés aux articles 15 (1° et 2°) et 22 (OPJ, APJ, APJA, Gardes champêtres, personnels de l'ONF et des services forestiers des DDAF) du Code de procédure pénale
- les personnes membres du conseil d'administration de l'association qui les commissionne, ainsi que les propriétaires ou titulaires de droits réels sur les propriétés gardées".

- la commission délivrée au garde – **Annexe n° 3** -
- une pièce justificative de l'identité du garde (copie de la carte d'identité ou du passeport)
- tout document établissant que le demandeur dispose des droits de propriétés (titre de propriété, bail, contrat, y compris attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, etc...) accompagné d'une carte 1/25000° localisant les territoires. Si le demandeur se trouve dans l'impossibilité de prouver la réalité de ses droits, en cas de baux verbaux par exemple, il déclarera sur l'honneur qu'il est bien titulaire des droits associés au territoire concerné. Pour les ACCA, il est admis comme justificatifs l'arrêté préfectoral **à jour** fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA.
- la carte d'agrément (voir les modèles en annexe)
- la copie des agréments délivrés antérieurement (en cas de renouvellement)
- pour un garde-chasse, copie du permis de chasser.

Toute modification du territoire devra être signalée, à défaut les infractions relevées seront illégales.

ANNEXE n° 1
Modèle de demande de reconnaissance d'aptitude technique

JE SOUSSIGNE(E) (PRENOM ET NOM PATRONYMIQUE)

Epouse :

Né(e) le :

à : Département, territoire ou pays :

Résidant à : (n°, rue).....

Code postal : commune :

DEMANDE LA RECONNAISSANCE DE MON APTITUDE TECHNIQUE à la fonction de garde particulier (module n° 1)

ainsi que dans les domaines suivants (le cas échéant) :

- Chasse (module n° 2)
- Pêche (module n° 3)
- Bois et forêts (module n° 4)
- Voirie routière (module n° 5)

*Pour chaque module, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du ... relatif à la formation des gardes particuliers, fournissez le **certificat de suivi de la formation** délivré par l'organisme et **renseignez les informations relatives à cette formation**, sur le modèle du document annexé.*

Vous pouvez joindre à votre demande tout document utile à son examen.

Signature du demandeur :

ANNEXE n° 3
Modèle de commission

JE SOUSSIGNE(E) (PRENOM ET NOM PATRONYMIQUE)

Epouse :

Né(e) le :

à : Département, territoire ou pays :

Résidant à : (n°, rue).....

Code postal :..... commune :

COMMISSIONNE M./Mme (prénom et nom patronymique)

Epouse :

Né(e) le :

à :Département, territoire ou pays :

Résidant à : (n°, rue).....

Code postal :..... commune :

Pour assurer la surveillance de **ma (ou mes propriétés) / mes droits de chasse / mes droits de pêche** situés à
(commune, massif forestier de, parcelles n°).

- Les documents attestant de mes droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, etc ...) sont annexés à la présente commission ;
- La localisation de ces droits figure sur la carte annexée.

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes (selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant) : (cocher la (les) cases(s) correspondante(s))

- infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tags, dépôts de déchets, etc ...),
- infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement,
- infractions commises de pêche en eau douce prévues par le code de l'environnement,
- infractions touchant à la propriété forestière,
- infractions touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière.

Fait à le

Signature